



L' Echo de la Ritournelle

Lettre de liaison des adhérents

N°1

26/2/96

La phase d'installation et de mise en route de notre association est maintenant achevée. Depuis la rédaction des statuts (14 Juillet), jusqu'à la première Assemblée Générale (26 Novembre), bien des choses se sont passées : mise en place du Bureau, dépôt des statuts, ouverture d'un compte postal, affiliation à l'URSSAF, actions de financement (Festival 13 et Festival d'Ile de France), premières adhésions (4 tourneurs et 7 sympathisants pour l'instant).

Voilà pour le côté "administratif". En parallèle, nous avons commencé à nous occuper des contrats d'animations ou de spectacles et nous avons réalisé un dossier documentaire intitulé "Manivelles en liberté...Surveillée !", pour appuyer et compléter la Pétition lancée depuis Mai 95 par l'un de nos adhérents.

Tous ces points sont repris et développés dans les documents que nous joignons à cette première lettre :

- Statuts de l' association.*
- Feuilles de Pétition.
- Modèle d'article envoyé aux journaux.
- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale.

* Suite à l'A.G du 26 Novembre, deux modifications ont été apportées : le Bureau a été recomposé, et l'Art. 2 a été complété (Voir P.V de l'A.G).

Ritournelles et Manivelles
Association Loi 1901
75 Cours de Vincennes
75020 Paris
Tel : 43-56-24-32
ou 30-92-73-17

Pouvoir

Je soussigné(e), *Nom et prénoms*.....

Domicile.....

membre de l'association déclarée ayant pour dénomination *Ritournelles et Manivelles*, dont le siège est à Paris, donne pouvoir par les présentes à Monsieur - Madame (1) :

Nom, Prénoms.....

demeurant à *adresse complète*.....

aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire de ladite association qui aura lieu le Dimanche 26 Novembre 1995 à partir de 9H30 à l'AGECA, 177 Rue de Charonne, 75011 Paris; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toutes autres assemblées appelées à délibérer sur les mêmes questions, à défaut de quorum de la première assemblée.

Fait à....., le.....

Faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir":

(1) Rayer la mention inutile.